

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 3252

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 49

À l'alinéa 16, après le mot:

« démographiques »

insérer les mots :

« , au vieillissement de la population et au desserrement des ménages. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de prendre en compte le desserrement des ménages et le vieillissement de la population parmi les conditions subordonnant l'ouverture de nouveaux secteurs à urbaniser dans le document d'orientation et d'objectifs du schéma de cohérence territoriale.